

MODALITÉS D'INSCRIPTION - ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Nouveaux élèves de 6ème

Les inscriptions des élèves de 6^{ème} auront lieu au Collège Saint John PERSE, selon le calendrier suivant :

LE JEUDI 04 JUILLET 2024 :

- De 14H00 à 16H00 : Pour les élèves des écoles Guy CORNELY et GRAND-CAMP PARC
- De 16H00 à 17H00 : Pour les élèves de GRAND-CAMP 2
- De 16H00 à 17H00 : Elèves des autres établissements scolaires et ceux pour lesquels une dérogation a été obtenue (**se présenter avec la notification d'affectation**).

Les parents qui recevront la notification d'affectation pour une inscription au collège Saint-John PERSE après la date du 04 juillet pourront procéder à l'inscription en 6^{ème} jusqu'au vendredi 12 juillet 2024, de 08H00 à 12H00.

Ceux qui recevront ce document pendant la période des vacances procéderont aux formalités d'inscription à partir du lundi 26 Août 2024 de 08H00 à 12H00.

IMPORTANT : Pour toute inscription, la présence d'un parent (père, mère ou responsable légal) **est OBLIGATOIRE.**

Le nom, l'adresse postale, le n° de téléphone fixe et portable et la profession des deux parents (Père et mère) et/ou représentants légaux devront être clairement renseignés.

La pré-inscription à la cantine aura lieu ce même jour.

Pour les élèves licenciés à l'UNSS, le montant de la cotisation sera précisé en début d'année scolaire.

PIÈCES À FOURNIR

- 5 photos d'identité récentes au format administratif (mettre au dos de chaque photo le nom et prénom de l'élève)
- La photocopie intégrale du livret de famille (parents et enfants)
- Une attestation de domicile : seules seront acceptées les factures d'eau, d'électricité, de loyer ou de téléphone, au nom des parents et **datant de moins de 3 mois, comportant l'adresse actuelle et complète**, pour l'envoi du courrier
- 1 photocopie du carnet de vaccination (**vérifier que le nom de l'enfant est porté**)
- 1 attestation d'assurance scolaire pour l'année 2024-2025
- 1 photocopie de la carte d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales ou attestation récente
- 1 photocopie des bulletins scolaires ou du livret de compétences de l'année 2023-2024
- 1 Relevé d'Identité Bancaire au nom du représentant légal (en cas de demande de bourse ou de demi-pension)

Les parents sont priés de bien vérifier qu'ils sont en possession de toutes les pièces demandées avant de se présenter au collège.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

LE COLLÈGE NE FAIT PAS DE PHOTOCOPIES